

Image not found or type unknown



Droit de rétractation sur bon de commande

Par **yroussel**, le **28/05/2008** à **15:11**

voila j'est signé un bon de commande pour l'achat d'un véhicule d'occasion et j'est laisser un chèque d'acompte je voudrais savoir si j'est un droit de rétractation et si je peux récupérer mon acompte, sur le bon de commande il ni a rien qui parle du droit de rétractation et l'acompte ni est pas noter quel sont mes droits est ce que je peux récupérer mon acompte et annuler la commande merci d'avance